

Gros plan sur...

Hospitalisation : entreprendre les bonnes démarches

Dans le numéro du 17 mars, nous vous donnions quelques conseils pratiques concernant votre facture d'hôpital, et nous vous annonçons un article à propos des démarches administratives préalables à une hospitalisation. Chose promise... chose due. La MC vous renseigne.

Puis-je opter pour l'hôpital de mon choix ?

Bien souvent, votre médecin vous conseille un hôpital. Cependant, vous êtes entièrement libre de choisir l'hôpital où vous souhaitez être soigné. Vous n'êtes en aucun cas lié au conseil de votre médecin. Afin d'éviter toute mauvaise surprise financière, **il est important de vérifier quelles sont les pratiques tarifaires de l'hôpital de votre choix** : à combien se montent les suppléments pour un séjour en chambre particulière, est-ce que les médecins qui vont vous soigner sont ou non conventionnés (s'ils ne le sont pas, certains hôpitaux vous réclameront des suppléments d'honoraires, parfois même si vous séjournez en chambre commune).

Quel type de chambre choisir ?

Il existe différents types de chambre :
 > la chambre commune ou à deux lits : pas de supplément de chambre facturable ;
 > la chambre particulière (différentes catégories possibles) : des suppléments de chambre sont facturables et varient selon l'hôpital. Lors de votre arrivée à l'hôpital,

vous devrez remplir une déclaration d'admission établie en double exemplaire (une pour vous et une pour l'hôpital). Cette déclaration intitulée "**choix de chambre et conditions financières**" reprend les **informations financières** relatives à votre hospitalisation. L'hôpital est obligé de vous informer sur les suppléments de chambre et les suppléments pour prestations médicales qui vous seront réclamés.

Renseignez-vous à l'avance !

Vous pouvez également demander cette déclaration à l'avance afin de la lire attentivement et de poser au préalable vos questions à l'hôpital ou à votre mutualité. La brochure d'accueil de l'établissement hospitalier peut également vous donner des informations complémentaires à ce sujet. Soyez attentifs car les tarifs peuvent fortement varier !
Sur www.mc.be, vous trouverez toutes les informations utiles à propos de la déclaration d'admission.

Dois-je prévenir ma mutualité en cas d'hospitalisation ?

Il n'est pas nécessaire de prévenir la MC avant une hospitalisation,

mais bien lors d'une incapacité de travail. Soyez attentif car les règles sont très strictes quant à l'envoi de votre certificat médical pendant ou après l'hospitalisation (selon les cas).

Ces règles dépendent de votre statut (employé, ouvrier, chômeur, etc.), de la durée de votre hospitalisation et de l'éventuelle incapacité de travail qui s'en suivra. Dès que vous envoyez votre certificat médical à la MC, n'oubliez pas d'en envoyer un également à votre employeur.

Nous vous conseillons d'envoyer votre certificat par courrier postal dans les 48h, le cachet de la poste faisant foi.

> **Pour en savoir plus sur l'envoi du certificat médical, demandez gratuitement notre brochure détaillée "Malade... ? Dites-le nous à temps !".**

> **Pour en savoir plus sur l'incapacité de travail, demandez gratuitement notre brochure "L'incapacité de travail, guide pratique".**

Quels documents dois-je apporter le jour de mon entrée à l'hôpital ?

> Votre carte SIS (ou carte d'identité sociale) : elle garantit le remboursement des soins de santé.
 > Votre carte d'identité.
 > Eventuellement le nom et nu-



© Gettyimages - Chris Whitehead

méro de téléphone d'une personne de contact et de votre médecin traitant.

> Eventuellement la liste des médicaments que vous prenez régulièrement, votre carte de groupe sanguin, des radiographies...

> Si vous possédez des documents venant du médecin-conseil de la MC, emportez-les également, ils pourront peut-être vous être utiles.

une nuit à l'hôpital. L'Assurance obligatoire Soins de Santé et Indemnités (ASSI) prend en charge vos frais de séjour via un forfait. Toutefois, si vous choisissez d'être hospitalisé pour une journée dans une chambre à deux lits ou à un lit, les démarches et suppléments à payer sont identiques à ceux d'une hospitalisation habituelle.

Pour obtenir nos brochures, appelez le 0800 10 9 8 7 (appel gratuit), téléchargez-les sur www.mc.be ou prenez contact avec votre conseiller mutualiste.

UCP, MOUVEMENT SOCIAL DES AÎNÉS



Excursion à Tournai

L'UCP de Bruxelles organise une excursion pour les plus de 50 ans. Au programme, le matin, visite guidée à pied de la 'cité des 5 clochers' : la Cathédrale, le Beffroi (patrimoine culturel mondial reconnu par l'UNESCO), la Halle aux draps, les quais de l'Escaut... Puis, l'après-midi, visite guidée du Musée des Beaux-arts. Parmi les pièces majeures, citons les primitifs et quelques maîtres des XVIII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les impressionnistes et des peintres tournaisiens.

Date : le **lundi 16 mai**. Départ à 8h30. Retour à 19h.

Le trajet se fait en autocar.

Prix : 40 EUR comprenant le trajet, le repas, les visites. Non compris : les boissons.

Infos et inscriptions : 02/501.58.17 - laurence.puyaubert@mc.be - www.ucp-bruxelles.be

Excursion à Houyet

En collaboration avec UCP-Dinant, l'UCP de Bruxelles vous propose une journée à Houyet le **lundi 6 juin**.

Le matin, découverte de l'Espace citoyen, qui est un lieu d'accueil, d'information, de rencontre, d'aide et d'expression pour les citoyens. Le repas de midi aura lieu au self-service de Wanlin.

Une seconde visite est prévue l'après-midi, suivie d'un café offert par l'Amicale-UCP de Houyet.

Le trajet se fait en train, au départ de la gare centrale de Bruxelles à 8h50. Le retour à Bruxelles est prévu vers 19h30.

Prix : le coût du train et du repas (y compris les boissons) sont à votre charge.

Infos et inscriptions : 02.501.58.17 (le matin) - laurence.puyaubert@mc.be - www.ucp-bruxelles.be

UCP - SPORTS SÉNIORS



Danses folkloriques

L'UCP et Sports Seniors proposent aux personnes à partir de 50 ans un nouveau cours de danses folkloriques d'Argentine. La séance d'information aura lieu le **mardi 3 mai** à 10h. Venez découvrir cette tradition de danses, les musiques, le professeur et faire vos premiers pas de danse.

Lieu : Agence "Colignon" de la Mutualité St-Michel, rue Royale Ste-Marie 200 à 1030 Schaerbeek.

Infos et inscriptions : 02/501.58.17 (le matin) ou laurence.puyaubert@mc.be - www.ucp-bruxelles.be

Jeunesse & Santé

Kilokiri : des vacances sympas pour les jeunes en surpoids de 12 à 14 ans



Surpoids, obésité, surcharge pondérale, de nombreux jeunes connaissent ces termes et leurs conséquences... Jeunesse & Santé casse cette vision sinistre et peu motivante ! Comment ? En proposant, aux jeunes adolescents en surpoids, un séjour dynamique où le bien-être rime avec le rire, où l'alimentation saine rime avec plaisir !

Le projet Kilokiri a pour objectifs de donner aux 12-14 ans l'occasion de s'épanouir dans un groupe, de travailler sur la confiance en soi, d'apprendre à bouger en s'amusant, de goûter à une alimentation saine en découvrant mille et une saveurs...

La perte de poids n'est pas un but en soi. Le projet se déroule en deux séjours et il veut surtout permettre à l'adolescent de se sentir bien dans sa peau, de s'épanouir et de grandir en s'ouvrant aux autres. Kilokiri est

plus qu'un simple séjour. C'est la première étape d'une démarche qui vise à donner aux jeunes et à leur famille des pistes vers une hygiène de vie épanouissante et une alimentation plus variée où les fruits et les bonbons peuvent cohabiter.

Pas question de bourrage de crâne, d'efforts intensifs, ni même de régime...

Amusement, plaisir et détente entre amis seront au rendez-vous.

Les animateurs bénévoles Jeunesse & Santé sont épaulés par des pro-

fessionnels (diététicien, psychologue...) pour faire de ce séjour une réussite. Une participation des parents est aussi prévue dans ce cocktail Kilokiri pour partager l'expérience de leur enfant et que les bonnes habitudes soient aussi possibles en famille.

Endroit idéal pour tisser de belles amitiés, moment où chacun a le droit d'être comme il est sans se sentir jugé. Kilokiri, amusement et rires garantis !

KILOKIRI

Projet en deux séjours pour les jeunes en surpoids de 12 à 14 ans

Dates et lieux :

Durant l'été : du 31 juillet au 6 août au Moulin d'Hosdent.

Durant le weekend de l'Armistice : du 11 au 13 novembre au Moulin d'Hosdent.

Le transport n'est pas organisé.

Prix : 250 EUR pour les membres de la Mutualité chrétienne en ordre d'assurance complémentaire (380 EUR pour les non membres de la Mutualité chrétienne).

Inscription : elle comprend la participation aux deux séjours. La famille est présente chaque samedi de clôture des séjours.

Demandez le dépliant de présentation du séjour auprès de Jeunesse & Santé.

Des questions sur la philosophie du projet ? Contactez Florence Guastella : 02/246.49.81.



Assurance facultative

Hospi Globale Plus 100 et 200

Si vous désirez séjourner en chambre individuelle, optez pour la couverture Hospi Globale Plus 100 ou 200. Vous bénéficiez ainsi de remboursements complémentaires, notamment pour les suppléments d'honoraires et de chambre.

Pour vous offrir une solution adaptée à votre situation, l'Hospi Globale Plus propose deux formules de remboursement pour les suppléments d'honoraires en chambre individuelle :

> **L'Hospi Globale Plus 100** : les suppléments d'honoraires sont remboursés jusqu'à une fois le tarif officiel (INAMI) ;

> **L'Hospi Globale Plus 200** : les suppléments d'honoraires sont remboursés jusqu'à deux fois le tarif officiel (INAMI).

Vous devez être âgé de moins de 70 ans au moment de l'inscription.

Les points forts de l'Hospi Globale Plus 100 ou 200

- > Prise en charge des suppléments de frais de séjour en chambre individuelle jusqu'à 100 euros par jour.
- > Les moins de 18 ans ne payent pas de franchise, même en chambre individuelle !
- > Aucune franchise n'est appliquée en chambre commune ou à deux lits pour les plus de 18 ans. En chambre individuelle, une franchise annuelle de 100 euros est appliquée, qu'il s'agisse d'une hospitalisation classique ou de jour.
- > Prise en charge des soins médicaux et paramédicaux 30 jours

avant et 90 jours après l'hospitalisation. Et ce, même pour les accouchements à domicile ou en maison de naissance.*

Les frais de prothèse ou d'appareils orthopédiques et les frais de bandagisterie sont également pris en charge 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation s'il y a une intervention de l'assurance soins de santé, la partie à charge du membre est prise en charge).

> Jusqu'à 2 000 euros de remboursement par hospitalisation pour les implants non remboursables par l'assurance soins de santé (excepté pour les implants et prothèses dentaires et pour les implants esthétiques).

> Remboursement des frais de téléphonie jusqu'à 3,72 euros par jour.

> Jusqu'à 300 euros d'intervention par hospitalisation pour les séjours en hôpital psychiatrique

dans certains services.

> Prise en charge des frais d'aide à domicile jusqu'à 30 euros par mois pour la location de matériel d'aide et de soins ou jusqu'à 17 euros par mois pour la location d'un système de téléassistance à domicile.

> En plus du forfait de 150 euros de l'Hospi Solidaire : un remboursement de 50% de vos frais dans le cas de certaines maladies entraînant des couts importants suite à votre hospitalisation, avec un maximum de 1.000 euros par année civile. Pour connaître la liste de ces maladies, contactez votre conseiller mutualiste. (Sans réserve de l'accord de l'OCM).

**Vous avez moins de 45 ans ?
Souscrivez dès maintenant !
La cotisation est plus avantageuse pour les personnes qui s'affilient avant l'âge de 45 ans.**



Vous trouverez toute l'info également sur www.mc.be/hospitalisation.

*Pour les soins pré- et post-hospitalisation, l'Hospi Globale Plus n'intervient pas dans les soins et prothèses dentaires, dans les frais de médicaments, dans les frais de rééducation et de convalescence, ni dans les coûts de lunettes, lentilles ou appareils auditifs.

ÇA SE PASSE

Soirée rencontre "La santé, un droit pour tous !"

A l'occasion du lancement de la campagne "La santé, un droit pour tous" de Solidarité Mondiale (nous en parlions dans le numéro précédent), la Mutualité Saint-Michel vous invite à une soirée d'information et de rencontre autour de l'accès aux soins de santé et de la protection sociale au Nord et au Sud.



Après les différentes interventions, un temps de débat sera organisé, suivi d'un buffet avec un verre de l'amitié, qui vous permettra de découvrir, à travers leurs stands, différents mouvements et partenaires présents. Vous pourrez également signer la pétition en faveur du droit à la santé pour tous.

Date : le mercredi 11 mai de 19h à 22h (accueil dès 18h30).

Lieu : Salle Gothique de l'Hôtel de Ville, Grand Place à 1000 Bruxelles.

Entrée libre.

Infos et inscriptions : 02/501.55.00.

Concert de chants et musiques du monde

Les amis d'Accompagner vous invitent à un concert de chants et musiques du monde avec le chœur VoKem et la Société Royale Philharmonique de Jette, à l'occasion de leur 10^{ème} anniversaire.

Date : le dimanche 15 mai 2011 à 15h.

Lieu : Accompagner, Félix Vande Sande 40 à 1081 Koekelberg.

Prix : 10 EUR par personne en prévente (prix plein : 12 EUR) à verser sur le compte BE25 1142 6095 4582.

Infos et inscriptions : 02/411.87.54 - bruxelles.coo@accompagner.be - www.accompagner.be/content/concert2011

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid.

Marché aux fleurs à Laeken

Le marché floral fête ses dix ans : plantes et fleurs à perte de vue, des stands info nature qui prodigueront des conseils pour le jardin et les balcons, une bourse d'échange de graines et des ateliers de la "Foire au Savoir-Faire", et également de nombreuses animations pour petits et grands (théâtre de rue et concerts) organisées par la Maison de la Création et le Centre Culturel Nekkersdal. Cet événement est organisé par les habitants (comité de quartier) afin de dynamiser et d'embellir leur quartier.

Date : le dimanche 8 mai.

Lieu : sur le Parvis Notre-Dame de Laeken.

Le retour précoce à domicile après l'accouchement

Conférence-rencontre avec Vanessa Wittvrouw (sage-femme). Pour certaines mamans, la durée du séjour à la maternité est trop longue. Différentes raisons les poussent à souhaiter rentrer à la maison plus rapidement après la naissance. Une sage-femme assure alors le relais dès le lendemain du retour à domicile pour s'occuper de la mère et du bébé. Comment préparer ce retour dans les meilleures conditions ?

Date : le mardi 17 mai à 20h.

Lieu : Maison des femmes de Schaerbeek Rue Josaphat 253 à 1030 Schaerbeek.

Prix : 7 EUR (pas de baby-sitting).

Infos et inscriptions : contact@alternatives.be - 0477/290.488 - www.alternatives.be

Altéo

La STIB, où nous mène-t-elle ?

La section Altéo de Laeken-Jette vous invite le vendredi 29 avril pour une information débat "la STIB, où nous mène-t-elle ?" animée par Marc Mailloux.

Nous analyserons les projets de la STIB concernant son réseau à l'horizon 2020. Nous aurons aussi l'occa-

sion d'aborder une initiative citoyenne qui propose l'alternative "cityvision" basée sur les transports de surface. Amenez dans vos bagages votre vécu d'usager des transports en commun. Suite à cette conférence, Altéo poursuivra cette action par une enquête mobilité. Un goûter clôturera les échanges.

Date : le vendredi 29 avril de 14h30 à 16h45.

Lieu : au centre Armillaire Bd de Smet de Naeyer 145 à 1090 Bruxelles.

Prix : 1,50 EUR.

Infos et inscriptions : 02/501.58.16.



Vélo

25 places gratuites pour une formation vélo !

Peur de rouler à vélo en ville ? Venez suivre une formation "vélo trafic" du GRACQ-Les Cyclistes Quotidiens : vous recevrez des conseils et attitudes pour rouler en sécurité en ville. La Mutualité Saint-Michel vous offre 25 places d'une valeur de 8 euros !

La formation se déroule en trois heures et est animée par un moniteur breveté. Elle commence par un rappel du code de la route. Après quelques exercices d'habileté hors trafic, vous irez vous exercer sur la voirie, de manière progressive et sur un parcours varié. Vous apprendrez les gestes et les "bonnes" réactions, celles qui vous mettent en sécurité. La formation est donnée en groupe d'une dizaine de personnes. Elle est ouverte à toute personne dès 14 ans

qui sait rouler à vélo (les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte). Chaque participant vient avec son propre vélo en ordre et en bon état.

Dates : les samedis 14 mai, 11 juin, 16 juillet ou 20 août de 14h à 17h30

Lieu : Parc du Cinquantenaire côté méro Merode

Infos : www.gracq.be/SERVICES/004VeloTrafic.

Remplissez le talon ci-dessous et renvoyez-le à Infor Santé, MC Saint-Michel, Boulevard Anspach 111-115 à 1000 Bruxelles. Vous serez peut-être l'un des heureux gagnants tirés au sort !

VÉLO TRAFIC - TALON D'INSCRIPTION

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro MC (ou collez une vignette) : _____

N° de téléphone / GSM : _____

Adresse e-mail : _____



Mutualité chrétienne Bruxelles
Mutualité Saint-Michel
111-115, Bd Anspach 1000 Bruxelles
Editeur responsable : Ch. Kunsch
Fax 02/501.58.38 - Tél. 02/501 55 19

Tél. 02 501 58 58